Ensemble, vers notre Saint-Valérien idéal!

Saint-Valérien
S'UNIR POUR grandir!

Municipalité de Saint-Valérien

Plan de développement durable 2012-2022

DOCUMENT CITOYEN

Environnement
CommunautéVivante
CondidérerNosAcquis
Rassembleur
ChangementClimatique
Simplicité
AncrageCommunautaire
Coopération
BienCommun
Diversité

Table des matières

Mot du maire 3

Préambule 4

Le développement durable 4

Dans les municipalités 5

Avec une vision collective à long terme

- L'horizon 2012-2022 6
- La vision d'avenir 6

Vers notre Saint-Valérien idéal! 7

Notre plan

- Dans l'esprit « S'unir pour grandir » 8
- Orientation 1 : Environnement
  - Objectif 1.1 — Gérer les matières résiduelles en suivant les principes du 3RV 9
  - Objectif 1.2 — Favoriser de saines mesures de gestion de l'eau 9
  - Objectif 1.3 — Maintenir l'intégrité des eaux du bassin versant de la Rivière Rimouski 10
  - Objectif 1.4 — Mettre en valeur le patrimoine naturel 10
  - Objectif 1.5 — Diminuer la dépendance au pétrole 12
- Orientation 2 : Développement sociocommunautaire
  - Objectif 2.1 — Favoriser le dynamisme et une synergie dans la vie communautaire 13
  - Objectif 2.2 — Favoriser le maintien et l'établissement de services aux citoyens 14
- Orientation 3 : Développement local et économique
  - Objectif 3.1 — Développer les services de proximité 15
  - Objectif 3.2 — Encourager le développement résidentiel 16
  - Objectif 3.3 — Encourager le dynamisme économique 16
  - Objectif 3.4 — Développer le sentiment de fierté des citoyens face à leur village 17
- Orientation 4 : Affaires municipales
  - Objectif 4.1 — Favoriser une saine gestion du personnel municipal 18
  - Objectif 4.2 — Favoriser une saine gestion financière 18
  - Objectif 4.3 — Favoriser une saine gestion environnementale 19
  - Objectif 4.4 — Favoriser une saine gestion des infrastructures et immobilisations en place et futures 19

Pour la suite des choses : rester cohérent! 20

Un outil de planification 21

Crédits 22

Nos partenaires 22

Photos couverture :
© Joan Sullivan

Mot du maire

Depuis maintenant 2011, un vaste chantier de consultation auprès de l'ensemble des citoyens et citoyennes de Saint-Valérien a été mis en place afin de permettre l'élaboration du premier Plan de développement durable de la municipalité de Saint-Valérien. Ce plan est plus qu'un outil de planification, il est la vision actuelle et future du développement social, économique et environnemental de la municipalité. Il représente les principes et les valeurs qui animent l'ensemble des citoyens et citoyennes afin de favoriser l'épanouissement actuel de la communauté tout en laissant à nos enfants et aux générations futures une richesse collective qui leur permettront d'assurer leur devenir.

Ce plan est issu de l'imaginaire et de la volonté de citoyens de la municipalité d'essayer de faire les choses autrement. Il a pris naissance comme un rêve et au fil des idées et des rencontres, il a vu le jour, il a grandi pour enfin s'étaler tout au long des pages de ce document. C'est avec une très grande fierté que tous les membres du conseil ont adopté unanimement le Plan de développement durable de la municipalité de Saint-Valérien, première municipalité de la MRC Rimouski-Neigette à se doter de cet outil de planification.

Évidemment, nous n'aurions pu concevoir un tel outil de planification sans le soutien de plusieurs organismes. D'abord, la SADC de la Neigette s'est portée premier partenaire de notre démarche en acceptant de partager avec nous les services de Mylène Joncas, conseillère en développement durable, dans l'élaboration de notre projet de collectivité durable. Parallèlement, les contributions financières du Programme de financement des projets concertés du pacte rural et du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ont permis de faire émerger le projet du rêve à la réalité. Ce fut, en quelque sorte, parmi des événements déclencheurs ayant permis à ce plan de développement durable de voir le jour.

Il ne faudrait point oublier les acteurs et maitre d'œuvre de la réalisation de ce plan soit tous les membres de la Corporation de développement de Saint-Valérien et plus spécifiquement Étienne Bachand, président ainsi qu'au conseiller municipal Patrick Morin qui ont assuré la mise en œuvre et le suivi du projet. Un immense merci à la coordonnatrice Diane Leclerc, qui au fil des jours et des mois, a su recueillir et mettre en forme l'essence même qui anime la communauté de Saint-Valérien. Il est maintenant de notre responsabilité, en respect des citoyens et en tant qu'élus que ce plan soit mis en œuvre au quotidien et qu'il nous guide continuellement lors de nos décisions.

Merci à tous.

Robert Savoie, maire

Robert Savoie, maire

Ensemble, vers notre Saint-Valérien idéal!

Préambule

En décembre 2010, la municipalité de Saint-Valérien mandatait la Corporation de développement d'élaborer **un plan de développement durable pour 2012-2022**. Un peu plus d'un an est passé. Aujourd'hui nous sommes fiers de vous présenter une version conviviale du plan de développement durable (ci-après PDD ou le plan).

Photo : © Joan Sullivan

Saint-Valérien souhaite devenir une **collectivité durable** qui dessert mieux sa population. Or, par l'encouragement et le développement de diverses initiatives et divers services locaux, les citoyens et citoyennes seront davantage en mesure de trouver une réponse à leurs besoins dans un rayon de proximité. Tout d'abord **l'économie locale s'en verra enrichie, l'impact sur l'environnement amoindri, ainsi la vie sociale continuera de s'épanouir au sein de la collectivité**. Nous avons donc entrepris la réalisation de notre PDD. À notre connaissance, aucune collectivité de la MRC Rimouski-Neigette n'a entamé une telle démarche. Ce qui fait de cette initiative un projet novateur dans le domaine du développement durable municipal dans la région, et nous en sommes très fiers.

Enfin, ce plan n'aurait pu se réaliser sans ses **partenaires**. La Fédération canadienne des municipalités, le Centre local de développement (CLD) Rimouski-Neigette, la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la Neigette, qui ont été de précieux collaborateurs. D'autres ont aussi joint la démarche, soit la Municipalité régionale de comté (MRC) Rimouski-Neigette, les organismes du territoire et, bien sûr, les Valérienoises et Valérienois, en tant que partenaires de premier niveau.

En somme, Saint-Valérien souhaite se développer **en cohérence avec la réalité de son territoire, dans une approche citoyenne**. C'est dans cet ordre de pensée que nous entamons notre démarche en développement durable.

Le développement durable…

Le développement durable représente une manière différente de mener un projet, de voir les choses. Il implique une certaine sagesse devant le questionnement qui s'impose, face aux façons de faire habituelles et, nécessite la participation du plus grand nombre.

Le développement durable... (suite)

La Loi sur le développement durable

En avril 2006, au Québec, une loi sur le développement durable (ci-après le DD) a été adoptée à l'Assemblée nationale voulant *« instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable »*. L'article 2 de cette loi définit le développement durable de la façon suivante :

> *« (...) le "développement durable" s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement. »*

Cette loi vise en premier lieu le gouvernement et les ministères. Par la suite, les organisations parapubliques et les municipalités seront assujetties. Sans attendre, à Saint-Valérien, nous rallions les troupes et emboîtons le pas. (Référence : www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/resume-loi.pdf)

... dans les municipalités...

Le DD permet d'intégrer, dans tous les projets, les composantes d'un bon développement des communautés humaines tel le développement économique, culturel et social, ainsi que la prise en compte de l'environnement. Depuis l'émergence du concept, on peut parler de « collectivités durables », et de « villes durables ». Pour se concrétiser, le DD doit donc avoir une application plus locale, comme à l'échelle d'une municipalité. En ce sens, depuis 2010, des efforts ont été déployés à Saint-Valérien afin de se définir une vision d'avenir, d'y tendre par la réalisation d'un plan et d'en assurer la mise en œuvre. En conséquence, nous pourrons considérer Saint-Valérien comme une municipalité qui conserve son identité, son sens collectif, son dynamisme, et ce, dans une perspective à long terme.

Photo : Mireille McGrath-Pompon

… avec une vision collective à long terme…

L'horizon 2012-2022

À travers le **processus consultatif** préalable, les idées émergentes ont donné naissance aux actions qui, aujourd'hui, construisent notre plan. Nous souhaitons entreprendre la mise en œuvre de ces actions dès que possible afin que le DD soit palpable. **L'horizon 2012-2022** a dès lors été défini pour nos premiers pas en DD afin de nous permettre de tendre graduellement vers **notre Saint-Valérien idéal**.

Notre Saint-Valérien idéal est un village toujours accueillant, dans lequel on retrouve un dynamisme communautaire hors du commun. La nature environnante est encore généreuse et offre un cachet unique à ce coin du Bas-Saint-Laurent. Saint-Valérien est un village dont la prospérité se perpétue tout en conservant son caractère paisible et pittoresque. Les citoyens y vivent heureux de génération en génération.

En route vers la mise en œuvre!

La vision d'avenir

Les nombreuses **discussions** qui ont eu lieu pendant le processus de consultations ont été très fructueuses. Ces moments privilégiés de rencontres citoyennes ont permis de cerner quelles étaient les priorités et ainsi définir une **vision d'avenir**.

Ainsi, il en a résulté un plan d'action articulé autour de **4 grandes orientations**, définies au fur et à mesure des consultations animées de discussions entre citoyens, entrepreneurs, jeunes, acteurs municipaux, etc. Autrement dit, ce sont les thèmes qui ont le plus occupé vos conversations qui ont inspiré ces 4 champs d'action.

Les 4 grandes orientations de notre plan de développement durable

… vers notre Saint-Valérien idéal!

En somme, pour nous, Valérienoises et Valérienois, l'élaboration de ce plan signifiait de se questionner et de réfléchir collectivement afin de construire un document de planification en développement durable qui soit en toute cohérence avec la vision définie pour notre municipalité. Nous voulions un plan qui nous ressemble et qui se réalise dans le respect des principes qui se rattachent au DD, dans la considération des générations qui vont suivre.

Ce plan constitue notre agenda en développement durable pour les dix prochaines années!

Photos : © Joan Sullivan

Notre plan

Dans l'esprit « S'unir pour grandir »

C'est dans un **esprit démocratique**, tous chapeaux confondus, que le plan de développement durable s'est construit. À partir de vos idées, des **actions concrètes** ont pu être définies afin de nous mener vers **notre Saint-Valérien idéal**.

Ainsi, jusqu'à maintenant, les réalisations sont :

Les 3RV sont un principe de gestion des matières résiduelles qui hiérarchise les actions à privilégier : Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation (Recyc-Québec).

	Réalisations	Fait
√	Première consultation citoyenne	Hiver 2011
√	Analyse des données et publication du rapport de consultation	Hiver 2011
√	Rencontre avec les acteurs municipaux	2010-2012
√	Consultations de groupes ciblés (entrepreneurs, artistes, jeunes, etc.)	Été/automne 2011
√	Intégration de l'ensemble des idées exprimées dans un plan d'action	2011
√	Création du comité consultatif	Automne 2011
√	Révision du PDD avec le comité consultatif	Hiver/printemps 2012
√	Préparation d'un plan d'action final en collaboration avec les comités et les organismes communautaires afin d'assurer la mise en œuvre des actions	Printemps 2012
√	Consultation citoyenne afin de déterminer les principes-guides pour la mise en œuvre du PDD	Printemps 2012
√	Dévoilement du plan de développement durable	Automne 2012
√	Réalisation du document au citoyen	Été 2012
√	Réalisation d'un outil de planification	Automne 2012

Des membres du comité consultatif

Photo : © Joan Sullivan

ORIENTATION 1 : Environnement

L'orientation **Environnement** est le cheval de bataille du PDD. Étant un territoire localisé dans un coin de pays où la nature foisonne, il allait de soi que la préservation de ce caractère rustique et naturel se taille une place parmi les priorités.

ACTIONS

Objectif 1.1 — Gérer les matières résiduelles en suivant les principes du 3RV	Échéance*
Sous-objectif 1.1.1 — Favoriser le compostage	
Réaliser une étude pour définir la meilleure méthode d'implantation du compostage pour Saint-Valérien	C
Organiser une formation annuelle sur le compostage domestique avec achat de bac à prix modique	C
Sous-objectif 1.1.2 — Maintenir le service de recyclage/récupération en visant la diminution des volumes	
Optimiser le circuit de collecte des matières résiduelles	C
Instaurer et faire un suivi du système de récupération des plastiques agricoles	C
Sous-objectifs 1.1.3 — Respecter la législation environnementale sur le plan de la disposition des matières résiduelles	
Éliminer les lieux d'entreposage illégaux	C
Diffuser de l'information pour sensibiliser les citoyens à l'importance de nettoyer les lieux d'entreposage illégaux	M
Sous-objectif 1.1.4 — Sensibiliser et responsabiliser les citoyens et entrepreneurs aux 3 RV	
Diffuser de l'information aux entrepreneurs sur le programme ICI ON RECYCLE de Recyc-Québec	C
Diffuser de l'information pour sensibiliser les citoyens aux 3RV	C
Diffuser de l'information pour sensibiliser les citoyens au transport actif et à l'écoconduite	C

Objectif 1.2 — Favoriser de saines mesures de gestion de l'eau	Échéance*
Sous-objectif 1.2.1 — Mettre en place de saines mesures de gestion de l'eau potable	
Diffuser de l'information aux citoyens sur l'importance de tester annuellement l'eau de leur puits	**C**
Réaliser annuellement les tests d'eau potable dans les lieux publics	**M**
Mettre en place des moyens pour favoriser les projets multi logement malgré l'absence aqueduc	**M**
Sous-objectif 1.2.2 — Réduire le volume d'eau traitée	
Diffuser de l'information à jour pour sensibiliser les citoyens à l'importance de réduire la consommation d'eau	**C**
Mettre en place des incitatifs à l'utilisation d'appareils à faible débit	**C**

*Légende : C : court terme, 2012-2013 ; M : moyen terme, 2014-2015 ; L : long terme, 2016 et +

Photo : © Joan Sullivan

ORIENTATION 1 : Environnement (suite 1)

ACTIONS

Objectif 1.2 — Favoriser de saines mesures de gestion de l'eau (suite)	Échéance*
Sous-objectif 1.2.3 — Assurer la qualité des installations septiques	
Diffuser de l'information pour renseigner les riverains sur la problématique des algues bleu-vert	C
Continuer la vidange municipalisée des installations septiques	C
Encourager la mise aux normes des installations septiques	M
Exiger un certificat de conformité des installations septiques pour les nouvelles constructions	M

Objectif 1.3 — Maintenir l'intégrité des eaux du bassin versant de la Rivière Rimouski	Échéance*
Sous-objectif 1.3.1 — Contrer la prolifération d'algues bleu vert au lac à la truite, lac Vaillancourt et au lac à foin	
Élaborer une trousse d'information afin de renseigner les riverains sur le problème d'algues bleu vert et les mesures à prendre pour le contrer	C
Compléter la caractérisation des terrains et installations septiques des propriétaires riverains	C
Compléter la mise en place du réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)	C
Établir un échéancier pour mettre aux normes les installations septiques à la source de problèmes environnementaux	L
Sous-objectif 1.3.2 — Assurer la qualité des eaux de surfaces	
Diffuser de l'information aux citoyens sur les bienfaits de revégétaliser les rives des cours d'eau	C
Diffuser de l'information aux citoyens sur les alternatives aux produits chimiques pour entretenir écologiquement leur terrain	C

Objectif 1.4 — Mettre en valeur le patrimoine naturel	Échéance*
Sous-objectif 1.4.1 — Mettre en valeur les terres agricoles	
Consolider les ilots déstructurés en zonage agricole	C
Diffuser l'information aux citoyens une fois la consolidation des ilots déstructurés complétée	C
Identifier les zones agricoles dynamiques et prioriser l'agriculture dans ces secteurs	C
Encourager la mise en place de projets visant à remettre en production végétale les terres agricoles non exploitées	M
Répertorier et caractériser les bâtiments agricoles laissés à l'abandon en terme de potentiel patrimonial	M

Photo : © Joan Sullivan

ACTIONS

Objectif 1.4 — Mettre en valeur le patrimoine naturel	Échéance*
Sous-objectif 1.4.2 — Mettre en valeurs la forêt	
S'impliquer dans la démarche d'implantation d'une forêt de proximité s'il y a lieu	C
S'impliquer dans la démarche du PQAF ou tout autre plan de développement récréotouristique touchant les éléments naturels attrayants du paysage (Montagne ronde, etc.) en vue d'assurer le maintien de l'aspect visuel de ces sites	M
Assurer l'aménagement et l'entretien des infrastructures permettant l'accès à des points de vue	M
Étudier la possibilité d'intégration des sentiers de randonnée de Saint-Valérien au Sentier national	M
Réviser la règlementation des interventions forestières réalisées en forêt privée	M
Assurer le respect du statut de protection des érablières en privilégiant leur vocation acéricole	C
Sous-objectif 1.4.3 — Favoriser l'implantation d'espaces verts à caractère récréatifs	
Aménager le terrain municipal adjacent à l'église à des fins de détente et de loisirs	M
Aménager le parc municipal derrière l'épicerie à des fins de détente et de loisirs	M
Sous-objectif 1.4.4 — Protéger les milieux humides	
Répertorier les milieux humides	M
Diffuser de l'information sur les programmes de support à la protection des milieux humides	M

* Légende : C : court terme, 2012-2013 ; M : moyen terme, 2014-2015 ; L : long terme, 2016 et +

Photos : © Joan Sullivan

ORIENTATION 1 : Environnement (suite 2)

ACTIONS

Objectif 1.5 — Diminuer la dépendance au pétrole	Échéance*
Sous-objectif 1.5.1 — Favoriser le transport actif	
Diffuser de l'information aux citoyens pour les sensibiliser à l'importance du transport actif	C
Entretenir tout au long de l'année les trottoirs, les voies pédestres et les voies cyclables	C
Mettre en place des mesures pour sécuriser le périmètre scolaire utilisé par les piétons	C
Délimiter une zone cyclable sur la chaussée en privilégiant la route collectrice	C
Disposer des supports à vélo aux endroits publics	C
Sous-objectif 1.5.1 — Favoriser le transport en commun	
Réaliser une étude sur les besoins du milieu en terme de transport en commun	M
Diffuser aux citoyens de l'information pour faire connaître les moyens de transport en commun	C
Mettre en place des points de distribution des billets pour le transport en autobus	C
Diffuser aux citoyens de l'information sur les systèmes de covoiturage disponibles	C
Maintien du partenariat avec le système de transport Autobus intra MRC	C
Sous-objectif 1.5.2 — Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble du territoire	
Réaliser un inventaire des émissions de GES municipales	C
Réaliser un plan d'action pour réduire les émissions de GES municipales	C
Diffuser aux citoyens de l'information sur l'importance d'éteindre le moteur de leur voiture	C
Réaliser une étude sur les coûts relatifs à l'utilisation des biocarburants pour les véhicules municipaux	C

Photo à gauche : inconnu
Photo à droite : © Joan Sullivan

ORIENTATION 2 : Développement sociocommunautaire

Une communauté proactive anime Saint-Valérien. Plusieurs comités sont actifs sur le territoire et la participation citoyenne est au rendez-vous. Nous avons donc le privilège de faire partie d'une communauté vivante. Notre plan consolide cet esprit par des actions concrètes pour l'orientation **Développement sociocommunautaire**.

ACTIONS

Objectif 2.1 — Favoriser le dynamisme et une synergie dans la vie communautaire	Échéance*
Sous-objectif 2.1.1 — Maintenir des espaces de rassemblement communautaires	
Présenter aux citoyens des options précises quant à l'avenir de l'église	C
Aménager un lieu communautaire selon les besoins identifiés par les citoyens	C
Aménager un espace communautaire jeunesse (12-17 ans) multiusages supervisé	C
Aménager un lieu culturel pour l'exposition et la réalisation des projets artistiques	C
Aménager un lieu de rassemblement intergénérationnel	C
Sous-objectif 2.1.2 — Consolider les liens entre les organismes communautaires	
Mettre en place un comité regroupant chacun des organismes communautaires	C
Mettre en place un système de partage du matériel communautaire	C
Tenir une rencontre annuelle de l'ensemble des organismes communautaires œuvrant sur le territoire pour favoriser les liens et l'émergence de projets communs.	C
Sous-objectif 2.1.3 — Poursuivre la tenue d'activités diversifiées et intergénérationnelles pour la communauté	
Réaliser un plan d'action pour la politique familiale et la démarche MADA et assurer sa mise en œuvre	C
Maintenir une offre d'activités communautaires, récréatives, culturelles et sportives	C
Maintenir une offre d'activités parascolaires, culturelles et sportives diversifiées, à prix modique aux élèves de l'école St-Rosaire	C
Réaliser des projets concrets en partenariat avec l'école pour la relier à la communauté	C
Organiser des activités intergénérationnelles	C
Organiser des activités physiques ciblées pour aînées	C
Tenir des activités festives annuelles pour l'ensemble de la communauté	C

* Légende : C : court terme, 2012-2013 ; M : moyen terme, 2014-2015 ; L : long terme, 2016 et +

Photos : © Joan Sullivan

ORIENTATION 2 : Développement socio-communautaire (suite)

ACTIONS

Objectif 2.1 — Favoriser le dynamisme et une synergie dans la vie communautaire (suite)	Échéance*
Sous-objectif 2.1.4 — Tenir compte de l'importance de la pratique religieuse pour les citoyens	
Maintenir un partenariat Municipalité-Fabrique	C
Préserver un lieu pour la pratique de la culture religieuse répondant aux besoins des citoyens	C
Maintenir le service de catéchèse pour les élèves de l'école St-Rosaire	C
Tenir une consultation publique sur les enjeux qui entourent l'église afin d'en informer les citoyens	C
Objectif 2.2 — Favoriser le maintien et l'établissement de services aux citoyens	**Échéance***
Sous-objectif 2.2.1 — Maintenir une diversité de services aux citoyens	
Mettre en place des moyens pour s'assurer que les services de gardiennage répondent aux besoins	C
Diffuser aux citoyens de l'information sur les services de garde disponibles pour les enfants 0-5 ans et ceux d'âges scolaires	C
Maintenir le service de terrain de jeu	C
Maintenir le service de patinoire avec surveillance	C
Maintenir le service de transport adapté pour personnes en perte d'autonomie	C
Sous-objectif 2.2.2 — Instaurer de nouveaux services aux citoyens	
Rendre les locaux communautaires et les parcs municipaux accessibles aux personnes à mobilité réduite	C
Réaliser une étude sur les nouveaux services potentiels à instaurer	M

Photos : © Joan Sullivan

ORIENTATION 3 : Développement local et économique

Les acquis sont d'une importance capitale pour notre collectivité. Vous l'avez exprimé haut et fort lors des séances de consultations. Il s'agit d'un des enjeux majeurs du plan selon l'orientation **Développement local et économique**, afin de pouvoir continuer de répondre à nos besoins localement.

ACTIONS

Objectif 3.1 — Développer les services de proximité	Échéance*
Sous-objectif 3.1.1 — Favoriser l'achat local	
Diffuser dans les médias locaux des messages pour sensibiliser les citoyens à utiliser les services de proximité afin de favoriser l'achat local	C
Organiser des rencontres entre entrepreneurs afin de favoriser les partenariats et les projets communs	C
Mettre en place et véhiculer un slogan évocateur pour encourager l'achat local	C
Sous-objectif 3.1.2 — Mettre en place une coopérative jeunesse de services	
Réaliser un sondage auprès des entrepreneurs et citoyens pour identifier les besoins en services qui pourraient être répondus par la mise en place d'une coopérative jeunesse de services	C
Mettre en place une coopérative jeunesse de service	C
Sous-objectif 3.1.3 — Instaurer des services facilitant la communication	
Réaliser et diffuser un bottin des organismes sociaux économiques disponibles sur le territoire	C
Mettre à jour de façon bisannuelle le bottin des ressources communautaires disponibles sur le territoire	C
Diffuser le bottin des ressources communautaires disponibles sur le territoire	C
Maintenir la zone d'accès Internet sans fil (ZAP) et la publiciser	C
Installer un babillard de communication électronique dans le village	C
Faire connaître le site Internet de la municipalité	C
Installer un poste Internet accessible aux citoyens	C

* Légende : C : court terme, 2012-2013 ;
M : moyen terme, 2014-2015 ;
L : long terme, 2016 et +

Photo : © Joan Sullivan

Une ZAP est une zone d'accès public sans-fil gratuit à Internet. Le secteur de l'école et des environs bénéficie de ce service depuis l'automne 2011 !

ORIENTATION 3 : Développement local et économique (suite)

ACTIONS

Objectif 3.2 — Encourager le développement résidentiel	Échéance*
Sous-objectif 3.2.1 — Favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants	
Mettre en place des actions concrètes pour accueillir les nouveaux arrivants	C
Préparer et diffuser une trousse de bienvenue aux nouveaux arrivants	C
Mettre en place des actions concrètes pour souligner les naissances	C
Sous-objectif 3.2.2 — Mettre en place des mesures pour l'entretien préventif du réseau routier	
Réparer le ponceau de la route centrale	C
Réaliser les infrastructures pour accéder au secteur du Vallon, chemin et égouts du ruisseau Rafaël	C
Mettre en place des mesures pour favoriser le bon maintien des routes	M
Sous-objectif 3.2.3 — Développer le secteur résidentiel	
Intégrer un règlement pour qu'il y ait au moins deux arbres sur la cour avant dans les nouveaux quartiers développés (politique de l'arbre)	C
Bonifier le système d'éclairage des rues pour favoriser un ciel étoilé et une réduction de la consommation d'énergie	C
Mettre en place des mesures pour sécuriser la zone piétonne dans le périmètre urbain	M
Réaliser une étude pour développer le secteur du Vallon selon les principes du développement durable	L
Réaliser une étude sur la possibilité d'instaurer un système de rétention des eaux pluviales dans le périmètre urbain	L
Objectif 3.3 — Encourager le dynamisme économique	**Échéance***
Sous-objectif 3.3.1 — Encourager et valoriser les pratiques agricoles durables et la multifonctionnalité	
Diffuser de l'information pour faire connaître les avantages de l'agriculture biologique ou durable	C
Diffuser de l'information pour faire connaître la multifonctionnalité	M
Diffuser de l'information aux citoyens sur les bons coups environnementaux des agriculteurs	C
Sous-objectif 3.3.2 — Exploiter le potentiel du territoire tout en préservant son caractère paisible et pittoresque	
Diffuser de l'information pour faire connaître les activités offertes complémentaires à l'agriculture	C
Établir des critères pour contribuer à l'embellissement de la zone industrielle du côté est du village	C

Photo : © Joan Sullivan

ACTIONS

Objectif 3.3 — Encourager le dynamisme économique (suite)	Échéance*
Sous-objectif 3.3.2 — Exploiter le potentiel touristique et récréatif du territoire tout en préservant son caractère paisible et pittoresque	
Aménager les lieux d'intérêt avec une vision globale	M
Indiquer l'emplacement des lieux d'intérêt avec signalisation routière adéquate	M
Publiciser l'emplacement des lieux d'intérêt en les intégrant dans les documents touristiques existants	M
Se trouver un créneau pour attirer les touristes en impliquant les citoyens dans la démarche	L
Mettre sur pied un circuit touristique pour relier les attraits touristiques avoisinants	L
Réaliser une étude sur la possibilité d'accès public aux rivières et aux lacs d'intérêts	L
Objectif 3.4 — Développer le sentiment de fierté des citoyens face à leur village	**Échéance***
Sous-objectif 3.4.1 — Favoriser l'embellissement du village	
Mettre en place un groupe de personnes ressources en esthétisme « ressources en art »	C
Consulter le groupe de personne ressource en esthétisme pour toutes questions esthétiques	M
Élaborer des recommandations concernant l'entretien des terrains publics et commerciaux	M
Élaborer des recommandations concernant l'affichage public et commercial	M
Élaborer des recommandations pour rehausser l'aspect visuel du village	M
Mettre en valeur le marronnier, arbre-emblème de Saint-Valérien	C
Diffuser de l'information pour faire connaître aux citoyens l'existence de programmes de revitalisation	C
Identifier les bâtiments patrimoniaux et déterminer les moyens à prendre pour les mettre en valeur	M

Photos : © Joan Sullivan

* Légende :
C : court terme, 2012-2013 ;
M : moyen terme, 2014-2015 ;
L : long terme, 2016 et +

ORIENTATION 4 : Affaires municipales

Dans l'élaboration du PDD, l'orientation Affaires municipales est un incontournable afin de permettre de saines relations entre l'organisation municipale et les citoyens.

Photo : © Joan Sullivan

ACTIONS

Objectif 4.1 — Favoriser une saine gestion du personnel municipal	Échéance*
Sous-objectif 4.1.1 — Maintenir une saine gestion du personnel municipal (relation employeur - employé)	
Mettre à jour la politique de gestion du personnel municipal	C
Réaliser annuellement une évaluation du personnel municipal	C
Sous-objectif 4.1.2 — Assurer un savoir-faire et un savoir-être éthiquement responsable au sein de l'organisation municipale (relation municipalité - citoyen)	
Adopter un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux	C
Adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux	C
Réaliser un plan d'action en lien avec le code d'éthique et de déontologie pour les élus et employés et veiller à sa mise en œuvre	C
Objectif 4.2 — Favoriser une saine gestion financière	**Échéance***
Sous-objectif 4.2.1 — Gérer le budget municipal avec transparence	
Diffuser annuellement le budget municipal aux citoyens	C
Tenir une liste à jour des programmes et subventions disponibles pour la municipalité	C
Sous-objectif 4.2.2 — Maintenir de saines relations avec les organismes partenaires	
Envoyer des lettres de remerciement lorsqu'un projet en partenariat se conclut	C
Souligner l'implication des bénévoles des organismes communautaires oeuvrant sur le territoire lors d'un évènement annuel festif	C
Diffuser à l'ensemble des citoyens les rapports d'activités des organismes oeuvrant sur le territoire	C
Publier annuellement une liste des projets financés sur le territoire en mettant en évidence les partenaires au projet	C

ACTIONS

Objectif 4.3 — Favoriser une saine gestion environnementale	Échéance*
Sous-objectif 4.3.1 Favoriser les saines pratiques environnementales au sein de l'organisation municipale	
Adhérer au programme ICI ON RECYCLE de RECYC-Québec - niveau 2	C
Diffuser le Jaseur par voie électronique aux citoyens intéressés afin de réduire l'utilisation de papier en lançant un projet «citoyen sans papier»	C
Prioriser l'utilisation de papier postconsommation avec certification environnementale pour l'ensemble des impressions de la municipalité	C
Assurer la conformité environnementale des installations municipales en procédant annuellement à la réalisation de tests d'eau pour les lieux publics	C
Mettre des ilots de tri à la disposition des citoyens dans les lieux publics	C
Mettre de la vaisselle durable à la disposition des citoyens dans les lieux publics	C
Adhérer au programme ICI ON RECYCLE de RECYC-Québec - niveau 3	M
Élaborer et mettre en œuvre une politique de l'arbre afin de végétaliser les quartiers résidentiels	M
Sous-objectif 4.3.2 Encourager de saines mesures d'efficacité énergétique	
Réaliser une étude de faisabilité pour rendre plus écoefficace les bâtiments municipaux	C
Évaluer la consommation énergétique actuelle des bâtiments municipaux	C
Planter stratégiquement des haies brise-vent afin de réduire les dépenses énergétiques	M
Objectif 4.4 — Favoriser une saine gestion des infrastructures et immobilisations en place et futures	**Échéance***
Sous-objectif 4.4.1 Maintenir une saine gestion des immobilisations et infrastructures municipales	
Réaliser un document de planification stratégique des investissements à venir pour les infrastructures et immobilisations municipales	C
Mettre à jour annuellement la politique de gestion des infrastructures municipales	C
Réaliser un plan d'action de la politique de gestion des infrastructures municipales et assurer sa mise en œuvre	M
Sous-objectif 4.4.2 Maintenir une saine gestion des infrastructures routières	
Mettre en place un projet visant à réduire la vitesse le long des artères principales	C
Réglementer les accès d'entrées privées le long des routes vallonnées ou dans les courbes	C
Réglementer l'élaboration de nouvelles routes en fixant une distance minimale en bordure des lacs	L

* Légende : C : court terme, 2012-2013 ; M : moyen terme, 2014-2015 ; L : long terme, 2016 et +

Photo : © Joan Sullivan

Pour la suite des choses : rester cohérent!

La 2e **consultation citoyenne** avait pour but de présenter le travail fait jusqu'à présent et d'avancer en assurant une **cohérence** entre les **actions** menées sur le territoire et la **vision d'avenir**. De là, nous allions de l'avant avec la détermination des **principes** qui seront la base d'un outil de planification qui guidera la réalisation des actions du plan de développement durable, dans la considération des **valeurs de la collectivité**.

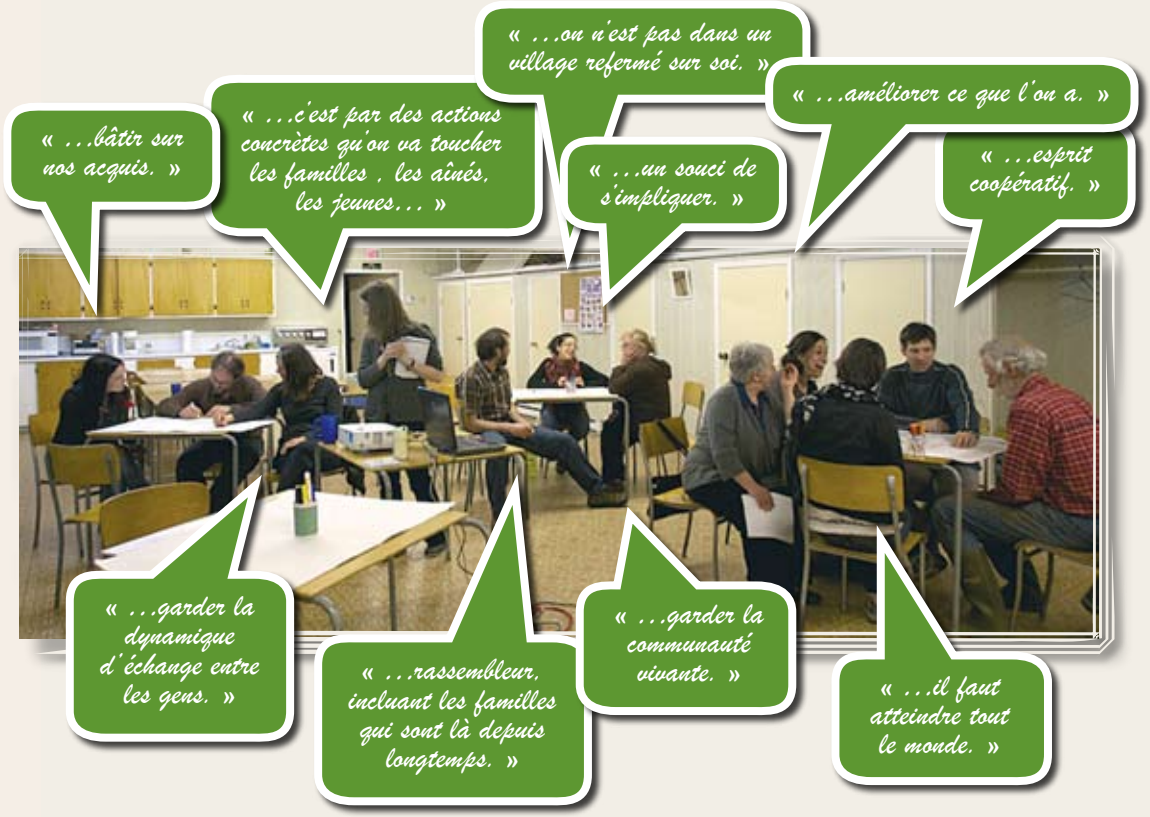

Cet outil de planification, dont une version préliminaire a été réalisée à l'été 2012, sera bonifié avec les organismes du territoire au cours de l'automne 2012. Il servira pour l'**aide à la décision** afin d'**orienter la mise en œuvre des actions** du plan vers le développement durable. Il permettra aussi d'**innover** en tant que collectivité, dans la mise en place de nos projets, en les réfléchissant autrement, tout en demeurant harmonieux avec notre projet de collectivité, avec notre vision et nos valeurs, dans l'esprit **« S'unir pour grandir »**.

ActionsGénératrices
Environnement
CommunautéVivante
Solidarité
CondidérerNosAcquis
Rassembleur
ChangementClimatique
Simplicité
AncrageCommunautaire
BienCommun
Diversité
Coopération

Nuage de mots représentant l'essentiel des principes-guides qui devront orienter les projets menés à Saint-Valérien

Photos : © Joan Sullivan

Réalisé par :

La corporation de développement de Saint-Valérien inc.
S'unir pour grandir

Nous tenons à souligner la précieuse collaboration des membres du CA de la Corporation de développement de Saint-Valérien ainsi que la participation des citoyennes et citoyens de Saint-Valérien, sans qui il aurait été utopiste de penser tendre vers un Saint-Valérien idéal!

Nos partenaires :

Saint-Valérien S'UNIR POUR grandir!

CLD RIMOUSKI-NEIGETTE www.cldrn.com

SADC Société d'aide au développement des collectivités DE LA NEIGETTE INC.

MRC de Rimouski-Neigette

FCM FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES / FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Crédits :

Équipe de réalisation du Plan de DD :

Mylène Joncas, éco-conseillère diplômée
Diane Leclerc, coordonnatrice de projet,
Corporation de développement de Saint-Valérien

Graphisme :

Joseph Couture, graphiste
SADC de la Neigette inc.

© 2012, Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés.
La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.